

XI. ANNEXES

ANNEXE A : RÈGLEMENT ET BULLETIN D'INSCRIPTION

RÈGLEMENT L'EPICURIENNE

Samedi 21 Septembre 2019

Préliminaire

La manifestation pédestre, objet du présent règlement est interdite à tous engins à roue(s), hors ceux de l'organisation ou acceptés par celle-ci.

1 – Lieu, date et nature de la compétition

- Samedi 21 septembre 2019 : 15H00 : La Gastronomes – Trail de 24 km, 540 dénivelé +
- Samedi 21 septembre 2019 : 15H30 : L'Epicurienne – Trail de 17 km, 350 dénivelé +
- Samedi 21 septembre 2019 : 16H00 : La Gourmande – Trail de 11 km, 250 dénivelé +
- Samedi 21 septembre 2019 : 16H15 : L'Exquise – Marche de 10 km, 220 dénivelé +
- Samedi 21 septembre 2019 : 18H30 : Epicurienne Kids
 - o 18H30 Catégorie EA (Eveil Athlétique) : 940 m, 5 m dénivelé + (départ à la corde, pas de classement ni chronométrage)
 - o 18H45 Catégorie PO (Poussins) : 1,3 km, 20 m dénivelé + (pas de classement ni chronométrage)

Départs groupés devant la Salle des Fêtes de Castelnaud d'Estrétefonds.

2 – Organisateur

Association CRBP Raid 31 située au 1271 route de Saint Rustice 31620 Castelnaud d'estretefonds :

Mail : crbpraid31@gmail.com

Président : Sébastien Verdeau-Borne (Tel : 0677997241)

3 – Conditions de participation

a – Catégorie d'âge :

La participation à la manifestation est conditionnée à une catégorie d'âge minimum Junior (nés en 2001 et avant) pour l'ensemble des courses.

Pour l'Épicurienne Kids, seulement 2 catégories :

- Eveil Athlétique 2010 - 2012
- Poussins 2008 - 2009

b – Certificat médical :

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

soit d'une **licence** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' Running, délivrée

par la **FFA**, en cours de validité à la date de la manifestation ;

soit d'une **licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une **fédération uniquement agréée** (liste disponible sur <http://www.sports.gouv.fr/index/acteurs-du-sport/les-federations/liste-des-federations-sportives-2742>), sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la **non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition** ;

soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ou sport en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue).

Ces pièces seront obligatoirement déposées sur le site d'inscription en ligne avant le 12 septembre 2019. Il sera aussi possible exceptionnellement de déposer son certificat médical lors du retrait des dossards.

c – Droit d'inscription :

Inscription uniquement en ligne sur le site de la course : <http://www.epicurienne-trail.com>.

Le droit d'inscription est de :

- 14 euros pour la marche L'Exquise
- 16 euros pour le trail La Gourmande
- 22 euros pour le trail L'Epicurienne
- 26 euros pour le trail la Gastronom
- Epicurienne Kids : gratuite

Il sera aussi possible de s'inscrire au repas suite à la course pour la somme de 20 euros.

d – Clôture des inscriptions

La clôture des inscriptions est fixée au 12/09/2019 pour l'ensemble des courses.

e – Rétraction

Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera pas lieu à remboursement en cas de non-participation.

f – Acceptation du présent règlement

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.

4 – Cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

5 – Assurances

a – Responsabilité civile

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par la police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de SMACL.

b – Assurance dommages corporels

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

6 – Règles sportives

a – Limites horaires

Barrière horaire à 19h30 pour l'ensemble des courses.

Passés ces délais, les concurrents seront considérés comme hors-course, pourront continuer sous leur seule responsabilité et devront alors se conformer aux dispositions du Code de la Route.

b – Chronométrage

Le chronométrage est assuré par puces jetables attachées au dossard.

7 – Récompenses et résultats

L'organisation remet un lot aux 3 premiers et 3 premières pour la Gastronomes, l'Epicurienne et la Gourmande ; les 3 premiers mixte de la marche seront également récompensés.

Epicurienne Kids, pas de classement ni chronométrage.

Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites en cas de motif légitime (pour la FFA , en faire directement la demande à l'adresse électronique cil@athle.fr)

8 - Ravitaillements

L'Epicurienne Trail est une course en semi autonomie, tous les concurrents doivent disposer d'une réserve d'eau et de nutrition suffisante pour faire la course.

L'Epicurienne Trail prévoit des ravitaillements sur les parcours :

La Gastronomes (24km) : 4 ravitaillements : au km 10, km 13, km 16 et 23

L'Epicurienne (17km) : 3 ravitaillements : au 10 km, 13km et 16

La Gourmande (11km) : 3 ravitaillements : au 4 km, 7 km et 10.

L'Exquise (10km) : 2 ravitaillements : au 4 km, 7 km et 10.

Il n'y aura pas de verres distribués sur la course, chaque coureur devra apporter son propre verre.

9 – Sécurité

La sécurité est assurée par des signaleurs mis en place par l'organisation qui veillent à la sécurité des concurrents et au bon fonctionnement de l'épreuve. L'assistance médicale est assurée par une équipe médicale professionnelle.

Chaque participant se doit de signaler un coureur en détresse à l'assistance médicale ou aux signaleurs présents sur le parcours.

Pour des questions de sécurité, tous les coureurs devront franchir la voie RD 29 Route de Fronton en marchant dans le sens aller (km 5 Gourmande et Exquise, km 11 Gastronomes et Epicurienne).

Matériel obligatoire pour l'ensemble des courses :

- une réserve d'eau obligatoire, l'accès pourra vous être refusé dans l'entrée du sas
- alimentation adaptée

En cas de non-respect, l'organisation se réserve la possibilité de prononcer des pénalités et/ou des exclusions.

10 – Protection de l'environnement

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

11 – Droit à l'image

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, sans limitation géographique, pendant dix ans.

12 – Force majeure

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

13 – Annulation

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, d'interdiction administrative, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

L'inscription à l'Épicurienne Trail vaut acceptation de ce règlement.